

## Programme de la Formation

# Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs : savoir répondre aux exigences de performance énergétique

2 jours soit 14 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Module** : Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs : savoir répondre aux exigences de performance énergétique

**Date(s)** : mardi 26 mai 2020 au mercredi 27 mai 2020

**Lieu** : Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Les contraintes réglementaires, écologiques et les attentes fortes des usagers et financeurs obligent les maîtres d'ouvrage à intégrer les objectifs de performance énergétique dans leurs projets, souvent de manière contractuelle.

Pour s'assurer de l'atteinte de ces objectifs, il est nécessaire, que les concepteurs prennent en compte les principaux retours d'expérience qualitatifs et quantitatifs issus de bâtiments performants livrés depuis plusieurs années.

### PUBLIC CIBLE

Architectes et leurs collaborateurs, acteurs du cadre de vie.

## Module

# Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs : savoir répondre aux exigences de performance énergétique

2 jours soit 14 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s)** : mardi 26 mai 2020 au mercredi 27 mai 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu** : Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Comprendre le contexte de réduction des émissions de carbone en France
- Identifier les différents postes de consommation énergétique et leurs ordres de grandeurs
- Choisir les différents outils de calculs.
- Connaître les fondamentaux de la RT 2012
- Connaître les exigences du label E+C qui préfigure la future réglementation RE2020.
- Déterminer l'impact de différents facteurs sur l'ACV du bâtiment (systèmes constructifs, énergie, matériaux...)
- Quantifier les impacts de différentes variables d'influence sur la performance (usages, malfaçons, calculs...)
- Choisir les différents outils de calculs permettant de définir la performance énergétique d'un bâtiment en fonction des objectifs.
- Connaître les différents outils de mesure de la performance énergétique en fonction des postes de consommation
- Identifier les différentes pathologies générant des problèmes de performance énergétique
- Quantifier les impacts de différentes variables d'influence sur la performance

### FORMATEUR(S)

LOUIS Jonathan - ingénieur énergétique

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur de nombreux retours d'expérience concernant aussi bien la maison individuelle que des marchés plus conséquents.

## PROGRAMME

### Définir la performance énergétique

- Les postes de consommations des bâtiments et leurs ordres de grandeur :
  - Usages réglementés (Chauffage ventilation éclairage climatisation ECS auxiliaires)
  - Autres usages spécifiques (cuisson, bureautique, lavage, serveurs, ...)
- Les différences entre besoin, consommation conventionnelle, performance intrinsèque, performance réelle.
- Les avantages et limites des outils de calculs de consommation (STD, calcul RT...)

### RT 2012 et future RE 2020

- Connaître les fondamentaux de la RT2012
- Identifier les points clés de l'ACV (principe, ACV produit, ACV bâtiment, indicateurs...).
- Comprendre le référentiel E+C- cadre de la Réglementation Environnementale 2020 (bases du Référentiel E+C-, la consommation de tous les usages, du bâtiment à la parcelle, bilan BEPOS, énergies renouvelables...).

### Mesurer et analyser la performance énergétique

- Les principaux outils de mesure
- Retour d'expérience sur des pathologies constatées
- Retours d'expérience sur des écarts de consommation mesurés et leurs facteurs d'influence (usages, malfaçons, météo, calculs...)

### Contractualiser la performance énergétique

- Les différents types de contrats (CPE, contrats globaux)
- Les clauses de performance énergétique

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes**  
**07.64.07.34.41 - contact@gepatlantiqueformation.fr**

**FORMATION :** Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs : savoir répondre aux exigences de performance énergétique

**Module :** Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs : savoir répondre aux exigences de performance énergétique

**Date(s) :** mardi 26 mai 2020 au mercredi 27 mai 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu :** Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes

**Durée :** 2 jours soit 14 heures

**Places limitées à :** 12

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- AKTO - Réseau Ocpalia
- FIF PL
- OPCALIA Martinique
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pôle emploi - Plateforme PDLL
- Pôle Emploi Bretagne - Plateforme Traitements Centralisés
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

<b>Module 1 : Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs : savoir répondre aux exigences de performance énergétique</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	Tarif inter entreprise	600,00 € HT / 720,00 € TTC	..... €
<b>TOTAL</b>			..... €

**MODE DE PAIEMENT**

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## 1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

## 2 - Modalités d'inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique. Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

Les personnes porteuses d'un handicap sont prises en charge et doivent se signaler avant la signature du contrat auprès du référent handicap du Gep'atlantique (Cécile Pérochaud) afin que l'organisation de l'accueil et l'adaptation de la formation lui soient proposées.

## 3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

## 4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

## 5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

## 6 - Report/Annulation

### Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le Gep'atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le Gep'atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

## 7 - RGPD - Informatique et libertés

Dans le cadre de la relation contractuelle liant les parties, le Gep'atlantique sera amené à collecter et traiter les données personnelles contenues dans le bulletin d'inscription, comme le nom, prénom, date de naissance, statut de l'entreprise...

L'adresse électronique est également nécessaire afin de vous adresser les différents documents liés à la formation (devis, contrat, convention, convocation, attestation de formation, facture...) et pour vous communiquer la lettre d'information des formations à laquelle vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Conformément à la réglementation, le Gep'atlantique s'engage à n'utiliser ces données que pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation et en aucun cas à des fins commerciales.

Le Gep'atlantique certifie disposer de mesures techniques, via un serveur sécurisé, et uniquement accessible à son personnel, pour traiter ses informations en toute sécurité. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci.

## 8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.